

Boucle 12km Echavanne Mont Serat Bassin



Visorando

Une randonnée proposée par bruno prax



Trace n° 32912546

Durée	3h	Difficulté	Moyenne
Distance	11,92 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	183 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	174 m	Commune	Frahier-et-Chatebier (70400)
Point haut	467 m		
Point bas	366 m		

Description

Accès au point de départ : Parking du Port de Frahier via la D16 (Route de Plancher)

Du parking : Traverser l'aire de pique-nique aménagée avec des tables, en direction de la petite passerelle surplombant une petite écluse, que vous allez franchir, afin d'effectuer le tour du port de Frahier. Arrivé au niveau du Banc, vous quitterez le chemin de halage, afin d'emprunter le petit chemin qui part sur votre droite et aboutit au niveau de la RN19.

Au passage clouté, vous traverserez la RN19, puis tournerez sur votre droite, afin d'emprunter le trottoir qui remonte le long de la RN 19, sur environ 200m. Vous prendrez ensuite la 1ère rue à votre gauche qui aboutit rue de la Noierie.

Vous poursuivrez votre chemin "rue de la Noierie" sur la partie goudronnée. Arrivé à la patte d'oie, vous bifurquerez à gauche, afin d'emprunter le chemin privé, qui passe devant une ancienne ferme (puit). vous remontrerez ensuite jusqu'à la petite route goudronnée située au dessus de l'étang. Ensuite, prenez à votre gauche, la petite route goudronnée sur environ 500m (passer le hangar à chevaux), puis avant de rentrer dans Echavanne, vous prendrez le petit chemin qui remonte à votre droite. (Il démarre au niveau de la 1ère maison). Celui-ci vous conduira jusqu'à un gros chemin blanc qui domine le village.

1.) Retournez vous afin de profiter du point de vue sur le Salbert.

Vous poursuivrez ce chemin qui continue sur votre droite.

A la 1ère bifurcation, vous prendrez le chemin de gauche qui vous amènera jusqu'à la cabane des chasseurs d'Echavanne (2).

Vous laisserez celle-ci sur votre droite, et continuerez tout droit sur le chemin qui monte.

Arrivé en haut de la butte, continuez sur ce chemin jusqu'à arriver sur l'aire de retournement et stockage de Grume(3). Ensuite vous emprunterait le chemin qui descend sur votre droite.

Au Km 5, vous quitterez ce chemin, en virant légèrement sur votre gauche, afin de traverser le ruisseau(4), à l'aide d'une poutre bois en guise de passerelle(5). Arrivé sur le petit chemin, tournez à gauche, puis prenez le pont à droite qui passe au dessous de l'ancien canal.

Remontez ensuite le gros chemin sur environ 2Km. Avant d'arriver sur la RN19, retournez vous afin de voir la montagne d'Etobon(6)). Une fois à la RN19, prenez le trottoir situé à votre droite jusqu'au passage clouté, que vous emprunterez afin de traverser la RN. Un fois sur le trottoir opposé, continuer sur votre droite, jusqu'à la route du lac(7), que vous prendrez jusqu'au pylône de la ligne à HT. Ensuite, prenez à votre gauche, le petit chemin qui descend jusqu'au Bassin(8). Une fois au bord du bassin, prenez le petit chemin de droite qui longe le barrage. Arrivé sur le parking, prenez à votre gauche la petite route du lac qui longe la digue(9). Vous prendrez ensuite le 1er petit chemin goudronné à votre droite, qui descend vers la Rigole. Arrivé en bas, tout près du canal, vous apercevrez une petite écluse. Vous ne traversez pas le petit pont. Vous passerez sous, ou à côté de la barrière, afin de prendre le chemin de halage, qui longe la rigole, et vous ramènera à votre point de départ.

Informations pratiques

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-32912546/>

Points de passage

D/A

| N 47.665767° / E 6.736328° - alt. 375 m - km 0

1 Point de vue Salbert

| N 47.659734° / E 6.722148° - alt. 406 m - km 2.47

2 Parking chasse

| N 47.659931° / E 6.710812° - alt. 436 m - km 3.36

3 Aire stockage Grumes

| N 47.664649° / E 6.700349° - alt. 416 m - km 4.34

4 Traversée Ruisseau

| N 47.669005° / E 6.708799° - alt. 387 m - km 5.29

5 Pont

| N 47.669355° / E 6.708424° - alt. 386 m - km 5.34

6 Vue montagne Etobon

| N 47.682808° / E 6.70561° - alt. 462 m - km 6.95

7 Panorama Chemin du lac

| N 47.682551° / E 6.710242° - alt. 456 m - km 7.38

8 Point de vue Bassin

| N 47.686135° / E 6.713717° - alt. 425 m - km 8.07

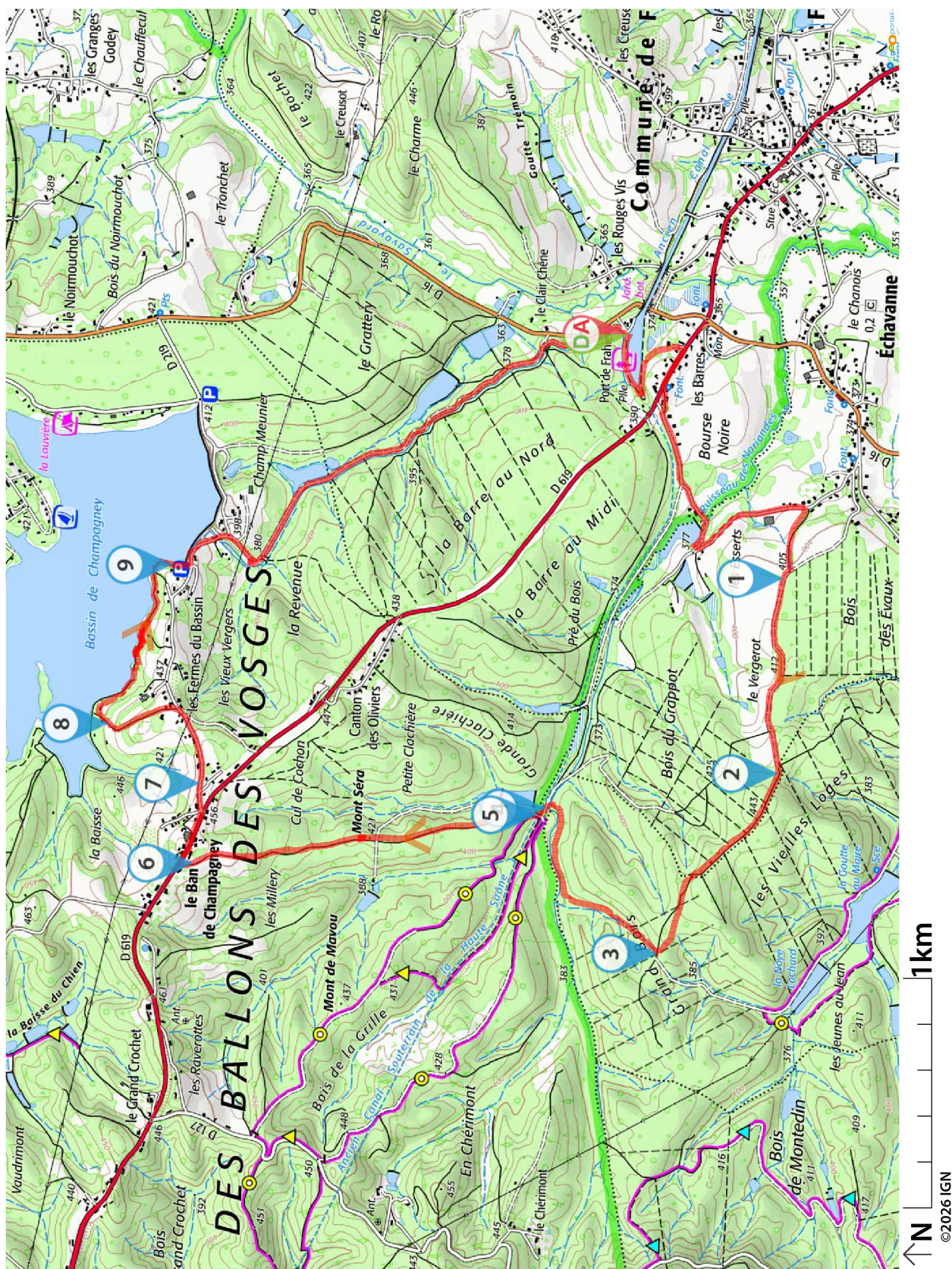
9 Digue Bassin

| N 47.68363° / E 6.722957° - alt. 417 m - km 9.33

D/A

N 47.66592° / E 6.736304° - alt. 380 m - km 11.92

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.